



Conneler Protéger Coopérer Depuis 1893
Connecting Protecting Cooperating Since 1893
Conectando Protegiendo Cooperando Desde el 1893



المملكة المغربية

＋٢٠٥٤٠٤٣١ | ٢٠٥٨٣٤ |

Royaume du Maroc

Kingdom of Morocco

LE BUREAU RÉGIONAL DE LA
CONFÉRENCE DE LA HAYE DE
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
POUR L'AFRIQUE
“BRAF”
ROYAUME DU MAROC

المكتب الإقليمي لمؤتمر لاهاي للقانون الدولي الخاص
لإفريقيا
المملكة المغربية



من أجل إشعاع أفضل لمؤتمر لاهاي بالقاربة الإفريقية

Pour une meilleure visibilité de la HCCH en Afrique

For more visibility of the HCCH in Africa

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ



La Conférence de la Haye de Droit International Privé (HCCH) est une Organisation intergouvernementale dont l'origine remonte à 1893, chargée de l'unification progressive des règles de droit international privé et le renforcement de la coopération juridique transfrontière en matière civile et commerciale. Son siège est situé à La Haye (Pays-Bas) il dispose d'un bureau régional pour l'Amérique latine et les caraïbe à Buenos aires (Argentine) et d'un Bureau régional pour l'Asie et le pacifique à Hong Kong (chine) et en Afrique (Rabat).

La vocation ultime de la HCCH est d'œuvrer à un monde dans lequel, en dépit des différences entre systèmes juridiques, les personnes individus comme entreprises- peuvent bénéficier d'un degré élevé de sécurité juridique et de prévisibilité. Par conséquent, les travaux de la HCCH ont des conséquences pratiques significatives sur la vie des gens et sur la manière dont les opérateurs commerciaux organisent leurs activités transfrontières.

Mandat législatif : « Unification progressive des règles de droit international privé » (art. 1 du Statut de la HCCH)

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

La HCCH a pour but de travailler à l'unification progressive des règles de droit international privé. L'une des fonctions de la Conférence de La Haye (HCCH) de droit international privé est d'apporter un soutien sous la forme d'assistance post-conventionnels au profit des États membres et des États contractants aux Conventions de la HCCH (ou des États qui envisagent de devenir Membres ou de ratifier / d'adhérer à des Conventions de la HCCH), de leurs représentants gouvernementaux, membres du pouvoir judiciaire et praticiens. L'assistance post-conventionnels prêtée par la HCCH passe en général par l'intermédiaire du Bureau Permanent, y compris de ses bureaux régionaux, mais peut aussi impliquer d'autres entités, notamment des représentants d'autres organisations ou d'États tiers et des experts indépendants.



MISSIONS DE LA HCCH

UNIFICATION

Unification des règles du droit international privé

COOPÉRATION

Promotion de la coopération juridique et judiciaire transfrontière en matière civile et commerciale

MODERNISATION

Modernisation des outils et mécanismes de la coopération juridique et judiciaire entre autorités centrales des Etats membres et des Etats parties aux Conventions de La Haye

ASSISTANCE

Proposition des services juridiques et une assistance technique de haut niveau au profit des Etats membres et des Etats parties aux Conventions de La Haye, à leurs autorités administratives et judiciaires, ainsi qu'aux praticiens.

MEMBRES ET PARTIES LIÉS À LA HCCH

91

États membres
+ L'Union européenne

09

États Africains membres

Parties Non Membres liés
par une ou plusieurs
conventions

67

États Africains non membres
liés par une ou plusieurs
conventions

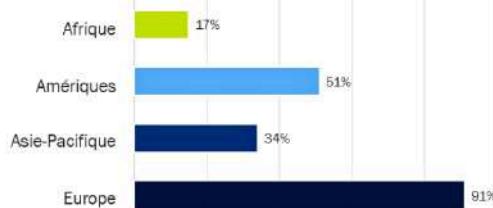
24

MEMBRES ET PARTIES LIÉS À LA HCCH

Répartition régionale des Membres de la HCCH

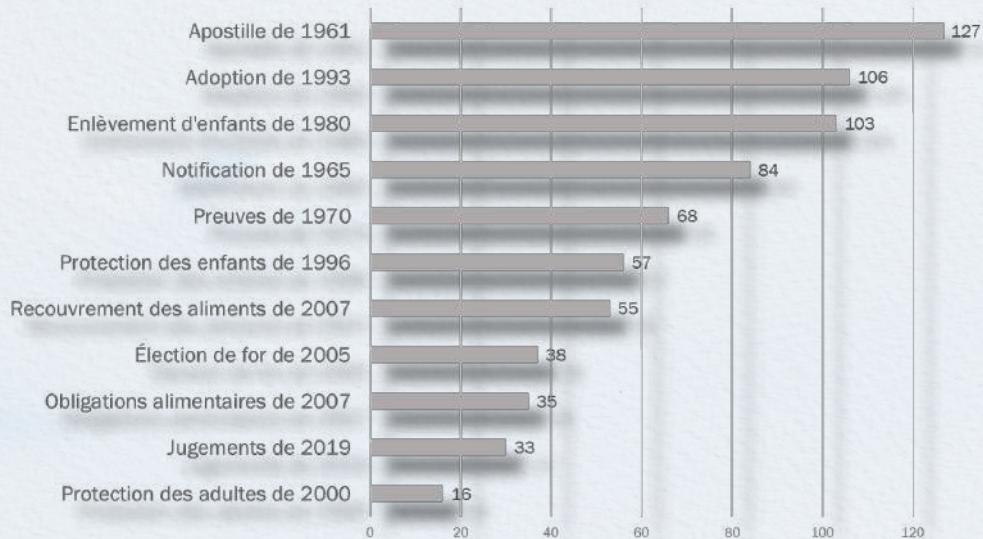


Pourcentage d'États d'une région Membres de la HCCH



MEMBRES ET PARTIES LIÉS À LA HCCH

Nombre de Parties / États contractants aux principales Conventions de la HCCH à travers le monde
(y compris, le cas échéant, l'UE)



ÉTATS AFRICAINS MEMBRES DE LA HCCH



ÉTATS AFRICAINS NON MEMBRES LIÉS PAR UNE OU PLUSIEURS CONVENTIONS

États Africains	Nombre d'instruments Ratifiés
 Algérie	1 instrument
 Angola	1 instrument
 Bénin	1 instrument
 Botswana	6 instruments
 Burundi	1 instrument
 Cap-Vert	5 instruments
 République du Congo	1 instrument
 Côte d'Ivoire	1 instrument
 Eswatini	3 instruments
 Gabon	1 instrument
 Ghana	1 instrument
 Guinée	2 instruments
 Kenya	1 instrument
 Lesotho	5 instruments
 Libéria	1 instrument
 Madagascar	1 instrument
 Malawi	2 instruments
 Mali	1 instrument

ÉTATS AFRICAINS NON MEMBRES LIÉS PAR UNE OU PLUSIEURS CONVENTIONS

États Africains	Nombre d'instruments Ratifiés
 Niger	2 instruments
 Sao Tomé-et-Principe	1 instrument
 Sénégal	2 instruments
 Seychelles	5 instruments
 Togo	1 instrument
 Zimbabwe	1 instrument

CONVENTIONS ET INSTRUMENTS DE LA HCCH

Les Conventions et instruments de la HCCH apportent clarté et cohésion dans les relations transfrontières dans trois domaines principaux :



Droit international
de la famille et de la
protection des
enfants



Contentieux
transnational et
Apostille



Droit commercial,
numérique et
financier
international

LES PRINCIPALES CONVENTIONS DE LA HCCH



1961

Convention Apostille relative à la suppression de l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers

1996

Convention Protection de l'enfant relative au mesure de la protection des enfants et la responsabilité parentale

1965

Convention Notification relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.

2000

Convention Protection des adultes relative à la protection internationale des adultes

1970

Convention Preuves relative à l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale

2007

Convention Recouvrement des aliments relative au recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille

1980

Convention Accès à la justice relative à la facilitation de l'accès international à la justice

2005

Convention sur les accords d'élection de for

1980

Convention Enlèvement d'enfants relative aux aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

2019

Convention Jugements relative à la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale

TRAVAIL LÉGISLATIF DE LA HCCH

Projet sur les marchés du carbone

Projet sur l'économie numérique

Projet sur la propriété intellectuelle

Projet sur la
Filiation/Gestation pour autrui

Projet sur les monnaies numériques de banque centrale (projet MNBC)

Projet sur les jetons numériques

Projet concernant la compétence

Projet sur la restructuration et l'insolvabilité

ACTIVITÉS POST-CONVENTIONNELS

Pour veiller à la mise en œuvre et au fonctionnement effectifs de ses Conventions et instruments, la HCCH fournit une variété de services postconventionnels.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS SPÉCIALES :

La HCCH organise des réunions de Commissions spéciales pour examiner le fonctionnement pratique de plusieurs de ces principales Conventions et instruments. Ces réunions adoptent des Conclusions et Recommandations (C&R) qui visent à promouvoir des bonnes pratiques et à améliorer leur fonctionnement.

PUBLICATIONS

Les Conventions et instruments de la HCCH sont tous accompagnés d'un Rapport explicatif qui fournit des informations et des conseils quant à leur interprétation et à leur fonctionnement. L'historique intégral des négociations est consigné et publié dans les volumes des Actes et documents.



Par ailleurs, la HCCH a mis au point divers Manuels pratiques, Guides de bonnes pratiques et autres publications. Ces documents s'adressent aux autorités gouvernementales, aux universitaires, aux praticiens du droit et au public en général. Ils visent, non seulement à promouvoir les Conventions et les instruments, mais aussi à appuyer leur mise en œuvre rationnelle et leur fonctionnement effectif.

ACTIVITÉS POST-CONVENTIONNELS

UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Chaque Convention ou instrument de la HCCH est rédigé, dans la mesure du possible, d'une manière « technologiquement neutre ». Cette approche garantit que les technologies qui n'existaient pas lors des négociations des Conventions et des instruments peuvent néanmoins être utilisées en vue de faciliter leur mise en œuvre et leur fonctionnement effectifs.

Dans le cadre de ses activités post-conventionnelles, la HCCH a lancé un certain nombre d'initiatives visant à soutenir l'utilisation des solutions technologiques disponibles et à encourager les États à faire de même. Il s'agit des notamment de :



ISUPPORT
un système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée pour le recouvrement transfrontière d'aliments en vertu du Règlement européen sur les aliments de 2009 et de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007.



e-APP
le Programme Apostille électronique, visant à faciliter l'émission d'e-Apostilles et la vérification électronique des apostilles papier et électroniques en vertu de la Convention HCCH Apostille de 1961.



INCADAT
la base de données juridique de jurisprudence sur l'enlèvement international d'enfants, visant à faciliter l'accès aux affaires, aux résumés d'affaires et aux analyses juridiques dans le cadre du champ d'application de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980.

ASSISTANCE POST-CONVENTIONNELS



Les États sont également susceptibles de recevoir un soutien sur mesure en matière de mise en œuvre et de fonctionnements des Conventions de la HCCH sous forme d'une assistance (technique) post conventionnelle fournie par le Bureau Permanent, avec l'aide occasionnelle d'experts externes. Ces services sont offerts en priorité aux Membres de la HCCH et sont tributaires des ressources et des priorités définies dans le programme de travail de l'Organisation. L'accès prioritaire à l'assistance technique représente l'un des principaux avantages pratiques de la qualité de Membre de la HCCH.

La fourniture de l'assistance technique post conventionnelle est régie par le Cadre stratégique relatif à l'assistance post conventionnelle.

L'AFRIQUE DANS LA STRATÉGIE DE LA HCCH

Plan stratégique 2023 - 2028, approuvé par le Conseil sur les Affaires Générales et la Politique de la HCCH (CAGP) en 2023 :

- **3^e objectif stratégique**

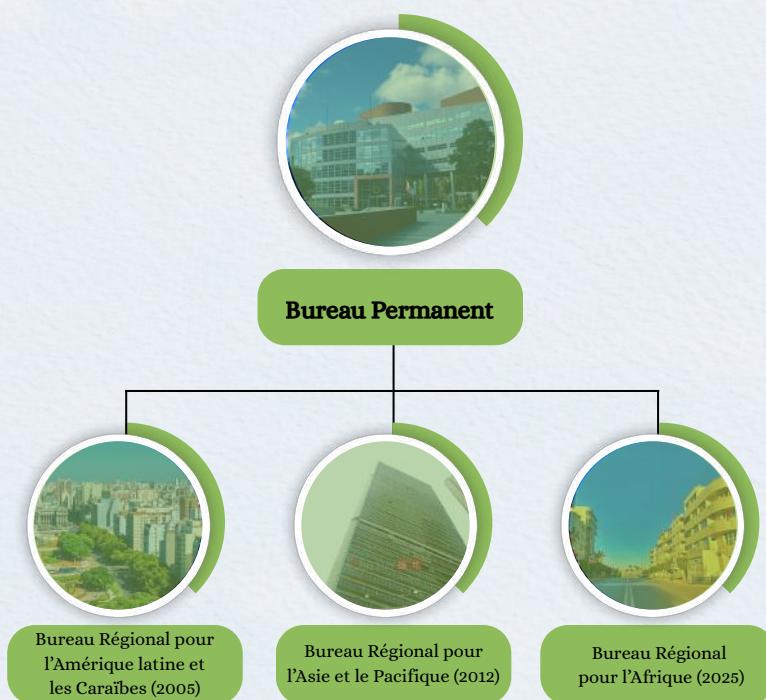
Afin de donner un effet tangible aux principes d'universalité et d'inclusivité, il convient que la HCCH continue d'accroître le nombre de ses Membres, en particulier en Afrique et dans d'autres régions sous-représentées, et qu'elle encourage les contributions significatives de ses Membres, ainsi que des acteurs pertinents impliqués dans ses travaux, au niveau national, régional et international.



LES BUREAU RÉGIONAUX DE LA HCCH

Les Bureaux régionaux font parties du Bureau Permanent. Ils sont établis pour renforcer le caractère inclusif de la HCCH et accroître la visibilité, les capacités et la pertinence de la HCCH au sein d'une région. Les Bureaux régionaux soutiennent les activités du Bureau Permanent et entreprennent des efforts ciblés afin de faire participer aux travaux de la HCCH les régions qu'ils représentent.

Ils fournissent notamment à ces régions des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés à leurs besoins. Les Bureaux régionaux peuvent être de nature permanente ou temporaire. Les Bureaux régionaux sont établis exclusivement conformément aux présentes règles, qui ne s'appliquent pas rétroactivement aux Bureaux régionaux déjà existants.





Le Bureau Régional de la HCCCH pour l’Afrique au Royaume du Maroc

LA DÉCISION DU CONSEIL SUR LES AFFAIRES GÉNÉRALES ET LA POLITIQUE (CAGP)



La décision du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) relative à l'établissement du Bureau Régional pour l'Afrique au Royaume du Maroc

Le CAGP a accueilli avec enthousiasme la proposition du Royaume du Maroc d'accueillir un Bureau Régional pour l'Afrique (BRAF) et a décidé que son ouverture se ferait conformément aux Règles concernant l'établissement des Bureaux régionaux adoptées en 2020.

Le Bureau régional, qui sera situé à Rabat, fonctionnera de manière continue pendant une période de cinq ans. Le CAGP procédera ensuite à une évaluation des performances, conformément aux paragraphes 6 à 8 des Règles adoptées en 2020.

LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE



La mise en place rapide d'un cadre juridique régissant la présence du Bureau régional de la HCCH au Maroc constitue l'un des éléments clés pour garantir une installation efficace et une opérationnalisation rapide de cette structure. Ce cadre vise à définir clairement les droits, obligations et conditions de fonctionnement du Bureau sur le territoire marocain.



Dans cette perspective, le 3 juin 2025, le Gouvernement du Royaume du Maroc, représenté par M. Nasser Bourita, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et M. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) ont signé l'accord de siège relatif à l'établissement du Bureau régional de la HCCH sur le territoire marocain.

Cet accord marque une étape importante dans la mise en place effective du Bureau régional et confirme l'engagement du Maroc à soutenir son opérationnalisation rapide. Il s'agit d'un pas décisif pour rendre opérationnel le Bureau, qui jouera un rôle central dans la coordination des activités de la Conférence sur le continent africain et dans la promotion des conventions et instruments juridiques de la HCCH auprès des États de la région.

LE BUREAU RÉGIONAL DE LA HCCH POUR L'AFRIQUE

Le Bureau Régional de la HCCH pour l'Afrique ou le "BRAF" est une structure institutionnelle rattachée au Bureau Permanent (BP) de la HCCH. Il a été créé conformément aux règles concernant l'établissement des bureaux régionaux de 2020. Le bureau doit opérer et fonctionner conformément à ce règlement et selon les règles définies par l'accord de siège conclu entre le Royaume du Maroc et la HCCH.

Le Bureau Régional Africain, est le fruit d'un partenariat solide entre le Royaume du Maroc et la HCCH, qui incarne une vision visant, le rapprochement du droit international privé des réalités africaines, et permettant aux États de la région de jouer un rôle plus actif dans l'évolution du droit international privé contemporain et dans la dynamique de l'unification de ses règles.

L'établissement de ce Bureau s'inscrit, dans une dynamique à la fois de renforcement de la coopération juridique transfrontière en matière civile et commerciale, de promotion des activités, travaux et instruments de la HCCH, et de modernisation des outils d'assistance technique destinés aux Etats de la région.

Le Bureau Régional Africain est conçu comme une interface dynamique entre les États de la région et les travaux de la HCCH. Il constituera un espace de dialogue, de coopération et d'expertise.



Inauguration du Bureau Régional de la HCCH pour l'Afrique
Mercredi 09 Juillet 2025

LES MISSIONS DU BUREAU RÉGIONAL DE LA HCCH POUR L'AFRIQUE

Renforcer

- La coopération juridique et judiciaire, en matière civile et commerciale, entre les États Africains.
- Les capacités et compétences africaines dans les domaines de travail de la HCCH, et promouvoir l'expertise africaine en matière du droit international privé.
- La collaboration entre les autorités centrales compétentes africaines concernées par l'application et la mise en œuvre des conventions et des instruments de la HCCH.

Soutenir

- Les activités générales et les travaux du Bureau Permanent de la HCCH au sein du continent africain.
- La mise en œuvre du plan stratégique (2023-2028) de la HCCH au niveau africain.
- Les formations spécialisées en droit international privé pour les experts africains.

Encourager

- Les États africains au niveau de l'adhésion à la HCCH, de l'application et la mise en œuvre pratique de ses conventions et ses instruments.
- La coopération entre responsables, juges, universitaires et professionnels africains travaillant dans le domaine du droit international privé.

Moderniser

- Les outils de coopération entre les États Africains.
- Les outils et mécanismes d'assistance technique destinés aux Etats africains en ce qui concerne la mise en œuvre les instruments internationaux de la HCCH.

Assurer

- Le bon fonctionnement pratique des instruments de la HCCH au niveau du continent africain.

Promouvoir

- L'universalité, la visibilité et l'intégration de la HCCH au niveau du Continent africain.

L'ÉQUIPE DU BUREAU RÉGIONAL DE LA HCCH POUR L'AFRIQUE

Représentant du Bureau Régional de la HCCH pour l'Afrique

Dr. Rachid OUADIFI



- Directeur des Affaires Civiles et des Professions Juridiques et Judiciaires du Ministère de la Justice / Royaume du Maroc
- Magistrat de grade exceptionnel
- Docteur en Droit des Affaires
- Conseiller à la Cour de cassation
- Conseiller à la Cour d'appel
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Arabe de Recherches Juridiques et Judiciaires de la Ligue des États Arabes
- Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de la Magistrature du Royaume du Maroc
- Professeur Universitaire
- Auteur de nombreux ouvrages, articles et études sur le droit commercial et pénal (crimes financiers, cybercriminalité, etc.)

 ro@hcch.net

L'ÉQUIPE DU BUREAU RÉGIONAL DE LA HCCH POUR L'AFRIQUE



Représentant

Dr. Rachid OUADIFI



Collaborateur juridique

M. Ayoub KADDOURI



Collaboratrice juridique

Mme Samia ES-SAYEDI



Chargée de Communication
et Relations Publiques

Mme Sara BOUQARTACHA

APERÇU DES ACTIVITÉS DU BUREAU RÉGIONAL – ANNÉE 2025



LE FORUM DES AMBASSADEURS AFRICAINS ET ARABES

Le 3 juin 2025, en marge de la signature de l'accord de siège entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), le Bureau régional de la HCCH à Rabat a organisé son premier événement officiel, un Forum des ambassadeurs africains et arabes accrédités au Maroc. Cette rencontre diplomatique a réuni une cinquantaine d'ambassadeurs représentant des pays africains et arabes, venus s'informer sur la création du Bureau régional, ses missions, ses objectifs stratégiques ainsi que les perspectives de coopération qu'il ambitionne de développer au profit des États de la région.



Ce Forum a bénéficié d'une forte assise institutionnelle, avec les interventions du Ministre de la Justice Monsieur Abdelatif Ouahbi, et du Secrétaire général de la HCCH, Monsieur Christophe Bernasconi et le Représentant du Bureau, M. Rachid Ouadifi,

À l'issue de cet événement, plusieurs États africains et arabes ont exprimé un vif intérêt pour les activités et les instruments juridiques de la Conférence de La Haye de droit international privé. Cet engouement témoigne de la prise de conscience croissante de la valeur ajoutée que représente la HCCH en matière de coopération juridique internationale et de sécurité juridique transfrontière.

APERÇU DES ACTIVITÉS DU BUREAU RÉGIONAL – ANNÉE 2025

RENCONTRE AVEC LES PRÉSIDENTS DES ORDRES DES NOTARIATS AFRICAINS

Le 14 mai 2025, en marge des célébrations du centenaire du notariat marocain, le représentant du Bureau régional de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) pour l'Afrique a présidé une rencontre avec les présidents des ordres des notariats africains, tenue à Rabat. Cette rencontre, à caractère professionnel et technique, s'inscrivait dans la dynamique de promotion des activités du Bureau régional et visait à présenter les travaux de la HCCH, ses instruments juridiques clés ainsi que les opportunités qu'ils offrent aux notaires et praticiens du droit privé à travers le continent africain.



Cette rencontre a permis de poser les bases d'un partenariat prometteur entre la HCCH et les ordres des notaires africains. Elle a également mis en lumière le rôle clé des notaires comme vecteurs de mise en œuvre du droit international privé sur le continent.

À travers ce dialogue, le Bureau régional de Rabat confirme sa volonté de travailler en synergie avec les professions juridiques, afin de favoriser la diffusion concrète du droit international privé dans la pratique quotidienne et de contribuer à la modernisation des systèmes juridiques africains dans un esprit de coopération et de mutualisation des bonnes pratiques.





المكتب الإقليمي المؤتمر الدولي للقانون الخاص لإفريقيا
Le Bureau Régional de la HCCH pour l'Afrique
HCCH Regional Office for Africa



RegionalOfficeAfrica@hcch.net



30 Av. d'Alger, Rabat, Maroc





المكتب الإقليمي لمؤتمر لاهاي للقانون الدولي الخاص لإفريقيا
Le Bureau Régional de la HCCH pour l'Afrique
HCCH Regional Office for Africa

2025